



Boulevard du Président Poincaré, Strasbourg. Source : archi-wiki.org

Guide d'accueil d'un enseignant entrant dans le métier Voie professionnelle

Juin 2025

CIEPAS COLLÈGE DES INSPECTEURS
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'accueil d'un enseignant entrant dans le métier - Voie professionnelle

Enjeux et objectifs du présent livret d'accueil

Ce livret d'accueil vous est destiné, en tant qu'enseignant entrant dans le métier, pour vous accompagner dans votre intégration au sein d'un lycée professionnel (ou dans un collège si vous enseignez en SEGPA).

Pourquoi ce livret ?

- **Répondre à vos besoins** : Ce livret vise à vous fournir des repères pour faciliter votre prise de fonction.
- **Vous aider à devenir rapidement opérationnel** : Vous y trouverez des informations sur les pratiques au sein des établissements et sur les attendus de vos missions. L'objectif est de vous permettre de prendre rapidement vos marques et d'être efficace.
- **Favoriser votre intégration** : Un accueil individualisé et une prise de poste progressive sont essentiels pour vous sentir à l'aise et légitime au sein de l'équipe éducative comme devant les élèves. Dans un premier temps, ce livret vous permettra de mieux comprendre les enjeux de votre intégration et vous donnera les clés pour réussir.

Ce que vous trouverez dans ce livret :

- **Le fonctionnement du lycée professionnel** : les différents acteurs de l'établissement, les instances de décision et les outils mis à votre disposition.
- **Les spécificités de l'enseignement en lycée professionnel** : les missions et les responsabilités qui vous incombent en tant qu'enseignant dans l'établissement.
- **Des pistes pour réussir votre prise de fonction** : la préparation de vos cours, la gestion des classes et la communication.
- **Des ressources utiles** : les documents et les personnes qui pourront vous accompagner dans votre développement professionnel.

N'oubliez pas :

- Vous n'êtes pas seul ! N'hésitez pas à solliciter l'aide de vos collègues et/ou de l'équipe de direction ou à vous tourner vers votre inspecteur.
- De plus, durant votre parcours, vous serez accompagné pour vous aider à développer vos compétences professionnelles et à devenir un enseignant épanoui et efficace.

Nous vous souhaitons une excellente intégration dans l'équipe de votre établissement.

Sommaire

1. Intégration au sein de l'établissement scolaire
2. Mise en œuvre de son enseignement dans la classe
3. Missions de l'enseignant dans un cadre institutionnel
4. Liens et ressources
5. Liens et ressources spécifiques de ma discipline



Boulevard du Président Poincaré, Strasbourg. Inspiration Ciepas

1. Intégration au sein de l'établissement scolaire

Au sein de l'établissement vous trouverez de nombreux acteurs et personnes ressources qui pourront vous accompagner et que vous pourrez solliciter selon vos besoins.

(Selon l'organisation de votre établissement d'accueil, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être disponibles auprès d'un autre interlocuteur, n'hésitez pas à vous renseigner).

1.1. Pour votre prise de poste



Entretien d'accueil et présentation de l'établissement (organigramme, missions de chaque personnel, ...)

Equipe de direction

Explicitation de l'emploi du temps, présentation des classes en charge, mise à disposition de la liste des élèves par division

Présentation et visite de l'établissement : salle des professeurs (casier, photocopieuse, ...), restaurant scolaire, plateaux techniques de l'établissement, ensemble des services (pôles administratif, vie scolaire, santé, ...), indications liées à la sécurité de l'établissement (point de rassemblement, alarmes, document unique, ...)

Mise à disposition d'un livret d'accueil (le cas échéant), d'un carnet de correspondance, du règlement intérieur, ...

Présentation du professeur tuteur, sollicité en accord avec l'inspecteur et des membres des équipes de l'établissement

Equipe de direction
et/ou DDFPT
(Directeur Délégué aux
Formations
Professionnelles et
Technologiques)

Signature du procès-verbal d'installation, transmission du NUMEN (NUMéro d'identification de l'Education Nationale)

Secrétariat

Réception des clés, codes informatiques et photocopieur et courriel académique, accès à l'espace numérique de l'établissement.

Adjoint
gestionnaire



1.2. Pour les procédures et documents internes

Protocole de recherche et de suivi de PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) : fiche de pré-accord, convention de stage, avenant...

Calendrier des PFMP

Traçabilité et modalités de conservation, de stockage des documents liés aux PFMP

Vivier des entreprises pour les PFMP

ENT (Espace Numérique de Travail) : Moodle, messagerie interne, cahier de texte, relevé de notes, bulletins, ...

Application PIX (service public en ligne pour évaluer et développer et certifier ses compétences numériques) - Livres numériques – Listes des logiciels installés

DDFPT

RBDE (Responsable du
Bureau Des Entreprises)

Se renseigner selon
le fonctionnement
de l'établissement

1.3. Un accueil et une intégration progressifs

Vous bénéficierez d'un accueil et d'une intégration progressifs, cela vous permettra de vous projeter dans vos nouvelles missions et de gagner en confiance.

Dans la mesure du possible, vous serez placé en « immersion » dans des classes durant une courte période pour observer diverses pratiques pédagogiques. Et selon les situations, un tuilage et/ou une rencontre avec le professeur pourrait être organisé.

Vous pouvez demander à accéder au cahier de texte de l'enseignant que vous remplacez afin de connaître les enseignements dispensés auprès des classes confiées.

2. Mise en œuvre de votre enseignement dans la classe



Vous serez en contact avec de nombreuses équipes et vous évoluerez dans diverses configurations (plateaux techniques, ateliers, groupes...).

Les usages et organisations pédagogiques sont variés et constituent la richesse de la voie professionnelle.

La didactique et la pédagogie mises en œuvre constituent, notamment chez l'enseignant débutant, de véritables enjeux (organisation personnelle, gestion du temps, légitimité, posture, transmission des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité), application des principes de la laïcité...).

Pour la mise en œuvre de votre enseignement, vous vous appuyez sur les textes officiels : les référentiels et/ou programmes, qui définissent les attendus et les compétences qui doivent être acquises par les élèves.

Globalement, l'approche en voie professionnelle s'appuie sur des contextes et situations professionnelles explicites, réelles ou simulées, étudiées avec les élèves afin d'en définir les contenus essentiels (démarche, règle, définition, principe...).

2. 1. Accompagnement individualisé par un tuteur

Le cadre de cet accompagnement s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation¹

Votre tuteur a pour mission de vous guider dans votre prise de fonction et de vous accompagner dans l'appropriation des savoir-faire de base pour la conduite de votre enseignement. Ainsi vous pourrez compter sur votre tuteur pour vous :

- permettre d'accéder aux informations nécessaires (programmes, référentiels, manuels en usage dans ses classes, etc.),
- conseiller et vous aider pour la gestion des classes et la conception des documents didactiques (stratégie globale de formation (progression pédagogique), fiches séquences et séances) et pédagogiques : documents « élève » et « professeurs »,
- accueillir ponctuellement dans ses classes et réciproquement de l'observer lors de quelques séances,
- accompagner tout au long de l'année scolaire lors des étapes liées aux évaluations (bulletin par compétences, livret scolaire du lycée pour la voie professionnelle – LSL PRO, contrôle en cours de formation - CCF...).

¹ BO n° 30 du 25 juillet 2013 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>

2.2. L'équipe pédagogique et l'équipe disciplinaire

Tout comme le tuteur, la rencontre avec les équipes peut s'accompagner d'une mise à disposition de supports qui vont vous permettre de progressivement vous approprier les contenus propres à chaque discipline. Ce partage concerne notamment :

- la/les progressions communes, notamment sur les familles de métiers de certaines classes de seconde professionnelle de baccalauréat professionnel,
- une proposition de séquençage pédagogique et de séance,
- un exemple de scénario pédagogique mis en œuvre avec les élèves,
- l'évaluation par compétences.

Des observations pédagogiques dans d'autres champs disciplinaires peuvent se révéler utiles afin de donner du sens aux enseignements (cours dans les ateliers, dans les enseignements généraux ...).

2.3. L'équipe éducative

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Les missions d'enseignement ne s'arrêtent pas à la classe, vous serez amené à coopérer avec différents acteurs de l'établissement.

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Dans le cadre de vos missions, vous serez en lien régulier avec le CPE.

Son rôle principal est de contribuer au bon fonctionnement de l'établissement sur les plans éducatif, social et de la vie scolaire, pour cela il est accompagné par une équipe de vie scolaire. Pour soutenir le bien-être et la réussite des élèves, avec le CPE vous pourrez :

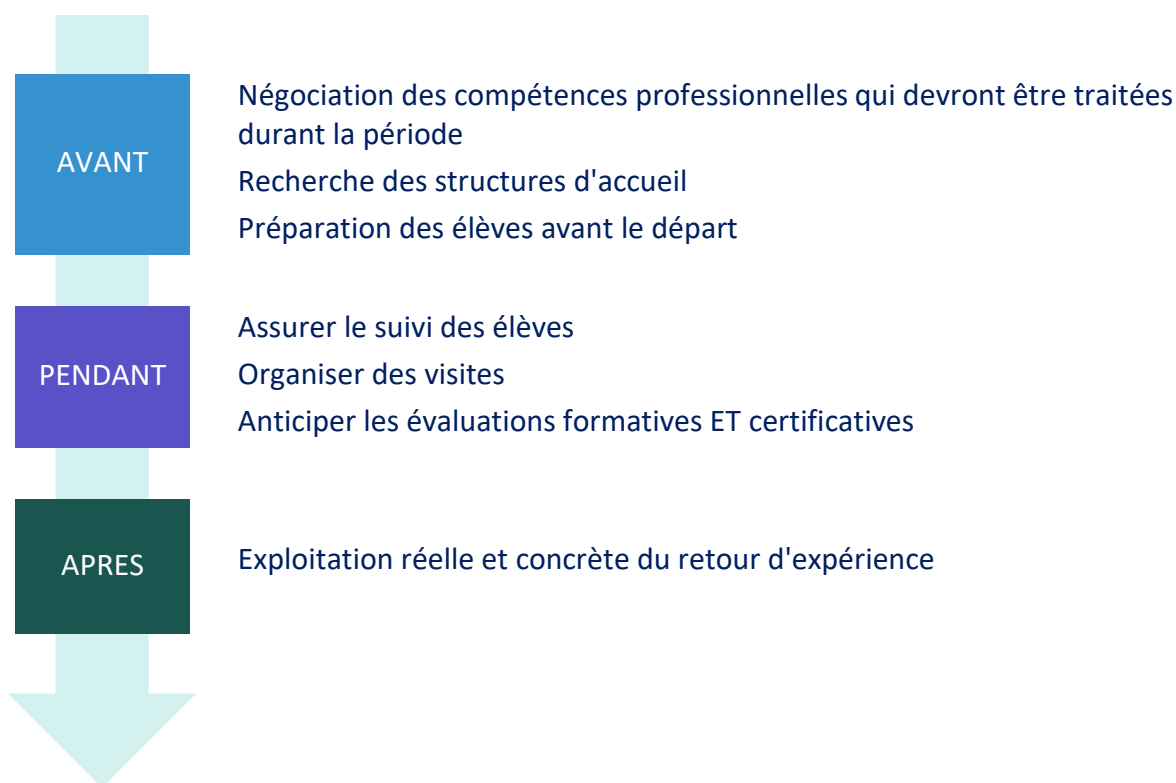
- collaborer sur les problèmes disciplinaires ;
- suivre des élèves en difficulté ;
- communiquer avec les familles ;
- ...

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) :

C'est une personne ressource dans l'accueil et l'accompagnement des nouveaux entrants, il pourra vous apporter des informations essentielles, entre autres, sur vos missions dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Les PFMP sont indissociables du parcours de formation des lycéens dans la voie professionnelle et s'inscrivent dans les stratégies pédagogiques des équipes. Elles caractérisent l'alternance des apprentissages et sont souvent organisées en bloc de semaine tandis que l'apprentissage se caractérise par des périodes organisées selon un rythme précis.

En tant qu'enseignant dans la voie professionnelle, en lien avec les équipes pédagogiques, vous devez assumer certaines responsabilités liées à l'organisation, à l'accompagnement et à l'exploitation des PFMP :



Le coordonnateur ULIS

ULIS signifie "Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire". Il s'agit d'une structure spécifique au sein des établissements scolaires qui accueille des élèves en situation de handicap. Le coordonnateur ULIS est chargé de coordonner les activités pédagogiques et éducatives de cette unité, pour cela il s'appuie sur des accompagnants d'élèves en situation d'handicap (AESH). Vous pourrez collaborer avec lui et son équipe pour favoriser l'inclusion et l'accompagnement pédagogique des élèves à besoins éducatifs particuliers dans vos classes.

En résumé, le coordinateur ULIS joue un rôle essentiel dans la prise en charge éducative des élèves en situation de handicap, en veillant à ce qu'ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé et à ce qu'ils puissent participer pleinement à la vie scolaire.

C'est une personne ressource pour vous aider à adapter vos contenus, vos supports, vos espaces de travail aux besoins des élèves.

2.4. Liens et ressources

Un document « Liens et ressources » utile permettant d'accéder à des ressources pédagogiques nationales et académiques (éduscol, cerpeg...) se situe à la fin de ce guide. Il vous sera utile de :

- le commenter avec votre tuteur ou un autre membre de l'équipe disciplinaire ;
- consulter les vadémécums et les livrets du CIEPAS ;
- disposer des liens vers les parcours M@gistère.

3. Les missions de l'enseignant dans un cadre institutionnel

3.1. Les instances de l'établissement

Afin de prendre la pleine mesure de l'organisation et de participer au fonctionnement de l'établissement, vous pouvez être invité lors des instances représentatives.



Dans une structure scolaire, plusieurs instances sont en place pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la prise de décision et la participation de différentes parties prenantes à la communauté éducative.

Voici quelques-unes des principales instances et organes de travail collaboratif :

- **le conseil d'administration (CA)** : il est l'instance décisionnelle principale de l'établissement. Il prend des décisions concernant le budget de l'établissement, l'organisation générale et les orientations pédagogiques ;
- **le conseil pédagogique** : il réunit les équipes éducatives pour discuter des questions pédagogiques et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- **le conseil d'enseignement** : il réunit les professeurs d'une même discipline pour porter une réflexion sur la mise en œuvre des programmes et des référentiels de formation ;
- **le conseil de classe** : il permet d'évaluer la progression des élèves, de prendre des décisions en matière d'accompagnement et d'orientation et de favoriser la communication entre l'établissement, les enseignants, les élèves et les familles ;
- **le conseil de discipline** : il est chargé de traiter les cas graves de discipline au sein de l'établissement ;
- **l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS)** : elle est mise en place pour accompagner les élèves en situation de handicap afin d'élaborer et de suivre le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève ;
- **les réunions d'équipes** : plus informelles, elles permettent d'échanger sur différentes thématiques liées au fonctionnement de l'établissement, sur divers projets, sur la rencontre de partenaires... Elles peuvent concerner le domaine de la pédagogie, tout comme des aspects plus techniques.

De plus, votre participation à ces instances contribue à renforcer votre culture et le développement de vos compétences, notamment « agir en tant qu'éducateur responsable et selon des principes éthiques » et « coopérer au sein d'une équipe ».

3. 2. Les instances et services académiques



- **Pédagogie** : les corps d’inspection (IEN-ET/EG Enseignement Technique et Enseignement Général)

Les inspecteurs jouent un rôle crucial dans l'accompagnement et l'évaluation des enseignants, ainsi que dans l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Au travers du plan d’accompagnement et de développement des compétences qu’il pilote, l'inspecteur est là pour vous permettre de vous adapter aux normes et aux attentes du système éducatif. Lors de visites-conseil, il peut vous apporter des conseils précieux sur les pratiques pédagogiques, les objectifs de formation et les stratégies d'évaluation. Son objectif est de vous aider à développer vos compétences professionnelles afin d'offrir une expérience éducative enrichissante à vos élèves. En outre, l'inspecteur est chargé d'évaluer vos compétences en tant qu'enseignant. Cela peut inclure des observations en classe, des entretiens et des examens de vos plans de cours et de vos méthodes d'enseignement. Ces évaluations sont conçues pour identifier vos forces et vos domaines à améliorer, et pour vous fournir un feedback constructif afin de favoriser votre évolution professionnelle. Il peut déléguer l’une de ces missions à un aide-inspecteur, un professeur qui accepte de le seconder en plus de son enseignement.

- **Formation** : l’EAFC

L'Ecole Académique de la Formation Continue est dédiée à l'accompagnement des enseignants tout au long de leur carrière, en leur offrant des opportunités de formation continue et de perfectionnement professionnel. L'EAFC est un partenaire essentiel dans le développement professionnel des enseignants. En tirant parti des opportunités de formation, vous pourrez renforcer vos compétences, élargir vos perspectives et progresser dans votre rôle d'éducateur.

- **Ressources humaines** : services RH et DPE

La direction des ressources humaines assure le suivi des carrières et des rémunérations ainsi que l'accompagnement des personnels.

En tant qu’enseignant, vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE) (1) qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

De plus, le service des ressources humaines de proximité (2) offre à tous les personnels de l’académie, à tout moment du parcours professionnel, un espace d’écoute, d’information, de conseil et d’orientation, dans un cadre neutre et strictement confidentiel.

(1) ce.dpe@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 39 50

(2) ce.rhp67@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 36 89 ce.rhp68@ac-strasbourg.fr / 03 89 21 56 01

Le livret d’accueil des nouveaux personnels de l’académie de Strasbourg vous fourni de nombreuses informations pratiques.

<https://www.ac-strasbourg.fr/publications-de-rentree-livret-d-accueil-chiffres-cles-2023-121529>



4. Liens et ressources



1. Référentiels des diplômes professionnels

<https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels>

2. Le Lycée professionnel / livrets du CIEPAS

<https://eduscol.education.fr/653/lycee-professionnel>

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/reforme-des-lycees-professionnels/>

3. Vadémécums des familles de métiers

[« Famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées » \(avril 2021\)](#)

[« Famille des métiers des transitions numérique et énergétique » \(mars 2021\)](#)

[« Famille des métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels » \(mars 2021\)](#)

[« Famille des métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement » \(mars 2021\)](#)

[« Famille des métiers de la maintenance des matériels et des véhicules » \(mars 2021\)](#)

[« Famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique » \(juillet 2020\)](#)

[« Famille des métiers de l'aéronautique » \(mars 2020\)](#)

[« Famille des métiers de l'alimentation » \(mars 2020\)](#)

[« Famille des métiers de la beauté et du bien-être » \(mars 2020\)](#)

[« Famille des métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment » \(mars 2020\)](#)

[« Famille des métiers de l'hôtellerie restauration » \(mars 2020\)](#)

[« Famille des métiers des industries graphiques et de la communication \(2FMIG\) » \(mars 2020\)](#)

[« Famille des métiers de la relation client » \(mars 2019\)](#)

[« Famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux public »](#)

4. Vadémécums des parcours de formation des élèves

[« La classe de troisième *prépa-métiers* » \(juin 2019\)](#)

[« Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans » \(juin 2019\)](#)

[« Préparation à la poursuite d'études » \(juin 2019\)](#)

[« Les mobilités internationales et européennes » \(juin 2019\)](#)

[« Module de préparation à l'insertion professionnelle » \(juin 2019\)](#)

[« L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle » \(novembre 2020\)](#)

L'apprentissage mode d'emploi :

<https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi>



5. Le chef-d'œuvre / le projet

La préparation et l'épreuve du chef-d'œuvre/projet : <https://eduscol.education.fr/3001/la-realisation-d-un-projet-et-d-un-chef-d-oeuvre>

Présentation de Brio : <https://eduscol.education.fr/2837/brio-bibliotheque-de-ressources-et-d-idees-au-service-du-chef-d-oeuvre>

BRIO : mutualisation et valorisation du chef-d'œuvre : <https://brio.education.gouv.fr/>

Musée virtuel de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr/le-musee-du-chef-d-oeuvre-122183>

Concours de la Fondation Colbert : <https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/>

6. Parcours M@gistère (formations en libre accès)

https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation

7. Devoirs faits

(Accès aux vadémécums)

<https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-une-aide-aux-devoirs-pour-les-collegiens>

<https://magistere.education.fr/f1109>

8. Période de Formation en Milieu Professionnel

Circulaire : Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo13/MENE1608407C.htm>

<https://eduscol.education.fr/3860/allocation-de-stage-au-lycee-professionnel>

Parcours M@gistère : Accompagnement pédagogique des PFMP

https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=1169

9. Éducation économique, budgétaire et financière : Passeport « EducFi »

<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere>

10. Evaluer et certifier des compétences numériques : PIX

<https://eduscol.education.fr/721/evaluer-et-certifier-les-competences-numeriques>

<https://pix.fr/enseignement-scolaire/>

Vadémécum PIX :

<https://eduscol.education.fr/document/1919/download>

11. Enseignement de la santé et de la sécurité au travail dans les diplômes professionnels

<https://eduscol.education.fr/789/l-enseignement-de-la-sante-et-securite-au-travail-dans-les-diplomes-professionnels>



12. Projet académique

<https://www.ac-strasbourg.fr/projet-d-academie-122780>

13. Dispositifs de la voie professionnelle

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/voiepro/accueil/#c73276>

14. Ressources pédagogiques par disciplines

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/>

Onglet du milieu : « Ressources pédagogiques »

15. EAFC : Ecole Académique de la Formation Continue

<https://www.ac-strasbourg.fr/efac-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

16. Devenir enseignant

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/etre-professeur-en-lycee-professionnel-127>

17. Premiers pas dans le métier

<https://www.reseau-canope.fr/premiers-pas-dans-le-metier-denseignant/lycee-professionnel/je-commence-dans-8-jours/premieres-journees.html>

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo13/MENE1608562C.htm>

18. La laïcité dans les établissements scolaires

<https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482>

19. Pacte Voie Pro - les missions spécifiques des lycées professionnels

<https://www.education.gouv.fr/les-missions-complementaires-du-pacte-enseignant-378856>

20. Se former par l'apprentissage

<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>